

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 3 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SANTUNE, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY, Monsieur Jean-Marc GOSSOT (jusqu'à 21h45).

Pouvoirs :

Madame Françoise SMESSAERT à Madame Jacqueline HEURTAULT
Monsieur Guy FRIEDRICH à Monsieur Michel LEBLANC
Monsieur Damien BARATTE à Monsieur Laurent LAMAND

Absents :

Monsieur Antonio MENDES
Madame Isabelle SIGAUD
Madame Dolorès HUDO
Madame Florence DELAINE
Monsieur Jean-Marc GOSSOT (à partir de 21h45)

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame BOURBIER rappelle l'ordre du jour et demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif. **Vote : Pour à l'unanimité**

Mme BOURBIER informe par ailleurs les membres du conseil municipal de la démission de Madame Emmanuelle DANAN de son mandat de conseillère municipale et de son remplacement par la suivante de liste, Madame Florence DELAINE.

Ordre du jour

-
1. Présentation du Contrat de Transition Ecologique
 2. Budget Commune
 - Décision modificative n°2
 3. Organisation de la 4^{ème} édition du festival pour enfants « Les Petites Bouilles » et sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du LEADER
 4. Travaux de réhabilitation de l'église de Pierrefonds
 - Sollicitation de subventions – Tranche optionnelle (double nef)
 5. Indemnité de conseil au comptable du trésor
 6. Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) – modification statutaire
 - Adoption du projet de statuts
 7. Autorisation à donner pour la cession d'une mini-pelle
 8. Conclusion d'une convention de participation financière avec Margny les Compiègne pour l'accueil d'un enfant de Pierrefonds en classe ULIS

1. Présentation du Contrat de Transition Ecologique

Madame le maire passe la parole à Monsieur Jérémy GUILLAUME en charge de l'instruction des dossiers transversaux à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a initié un dispositif expérimental de Contrat de Transition Ecologique (CTE) visant à faire émerger et accélérer des projets liés à la transition écologique sur un territoire. Ce dispositif associe l'ensemble des partenaires locaux, à la fois élus, associations, entreprises, chambres d'agriculture et consulaires, afin de développer une stratégie locale en faveur de la transition écologique.

Le Grand Compiégnois dont fait partie la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a été retenu en juillet pour intégrer le Contrat de Transition Ecologique.

Objectifs du Contrat de Transition Ecologique :

- Accélérer et amplifier les démarches de la transition écologique à l'échelle d'un bassin de vie
- Mutualiser les moyens et outils dont dispose chaque EPCI
- Fédérer les acteurs locaux autour du projet de transition écologique

Le Contrat de Transition Ecologique est articulé autour de 5 orientations stratégiques.

- **Orientation 1 : Développer une agriculture et une alimentation locales et durables**
- **Orientation 2 : Territoire d'Industrie**
- **Orientation 3 : Accompagner le passage à une mobilité décarbonée**
- **Orientation 4 : Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité, et développer l'éco-tourisme**
- **Orientation 5 : Maîtriser la demande en énergie du territoire et valoriser les énergies renouvelables et durables**

Les actions ont vocation à renforcer le dynamisme économique du territoire en associant la transition écologique comme axe de développement.

Une première vague d'actions a été déposée sur la plateforme C.T.E courant novembre.

Une phase de concertation va s'ouvrir pour la présentation d'une seconde vague d'actions en juin 2020.

La commune de Pierrefonds demande expressément à être associée à cette démarche et regrette que ses projets n'aient pas été intégrés dans la première étape du contrat.

Monsieur GOSSOT quitte la séance à 21h45.

2. Budget Commune

- Décision modificative n°2

Monsieur LEBLANC informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget de la Commune.

En effet, nous avons été destinataires d'un titre de recettes d'un montant de 510.22 € à payer auprès de la Direction Départementale des Finances publiques de la Somme émis dans le cadre d'une procédure de restitution des taxes d'aménagement trop versées en raison de permis de construire annulés ou modifiés.

Cette dépense devant être imputée à l'article 10226 – Taxe d'aménagement, une décision modificative est nécessaire, le chapitre 10 n'ayant fait l'objet d'aucune prévision budgétaire.

Il est donc proposé au conseil la décision modificative suivante sur le budget de la commune :

Décision modificative n°2 :

Section d'investissement

Dépenses	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles Article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques	- 520 €
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles Article 10226 – Taxe d'aménagement	+ 520 €

Vote : Pour à l'unanimité

3. Organisation de la 4^{ème} édition du festival pour enfants « Les Petites Bouilles » et sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du LEADER

Compte tenu du succès grandissant rencontré par les précédentes éditions du festival culturel jeune public « Les Petites Bouilles », il est envisagé d'organiser la 4^{ème} édition le samedi 13 juin 2020 à Pierrefonds au groupe scolaire.

L'objectif est de pérenniser une manifestation culturelle fédératrice, accessible au plus grand nombre, génératrice de lien social et de développer un projet culturel de qualité, alliant découverte et diversité à travers des spectacles vivants et des espaces ludiques.

Différents espaces vont être proposés aux enfants et leurs familles :

Un espace scénique avec une programmation diversifiée réunissant théâtre, musique, conte, cirque, marionnettes et théâtre de rue (spectacles joués à 90 % par des compagnies originaires du territoire, du département et de la région).

Un deuxième espace, dédié à la découverte en famille par le biais de stands à accès libre. Les enfants et leurs proches pourront jouer (jeux de société, expériences scientifiques...), sculpter, faire de la cuisine, être sensibilisés au handicap et cette année à la nature, l'écologie et la biodiversité.

La tente à lire sera également reconduite pour que chacun puisse prendre le temps de lire et de participer aux animations autour du livre proposées par les bibliothèques du territoire (communauté de communes des Lisières de l'Oise). En effet, cette année est reconduite la manifestation organisée en amont du festival avec les bibliothèques du territoire, le rallye lecture. Il aura pour thème une enquête policière et durera deux mois comme lors des éditions précédentes. Deux enquêtes différentes seront proposées, une pour les 3/6 ans et une pour les 7 /12 ans puisque nous établissons cette année un nouveau partenariat avec le collège Louis Bouland de Couloisy.

Un troisième espace accueillera la petite enfance dans des univers différents, la motricité, la parentalité, des massages pour bébé et un univers de spectacles et de contes.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant prévisionnel de 24 711,37 € HT, il est possible de solliciter des subventions auprès de la CCLO, du Conseil Départemental, du Conseil régional et du LEADER (fond européen).

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Conseil Départemental	3 000 €
Conseil Régional	2 500 €
LEADER	13 469.10 €
CCLO	800 €
Financement complémentaire de la commune	4 942.27 €

TOTAL HT **24 711.37 €**

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Accepter l'organisation de la quatrième édition de ce festival,
- Accepter le montant prévisionnel de l'opération soit 24 711.37 € H.T
- Solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du LEADER aux meilleurs taux,

Vote : Pour à l'unanimité

Madame le maire informe les membres du conseil de la constitution d'une association « Les amis des Petites Bouilles » dont l'objet est d'apporter un soutien dans l'organisation de la manifestation et dans la recherche de financements privés.

4. Travaux de réhabilitation de l'église de Pierrefonds

- Sollicitation de subventions – Tranche optionnelle (double nef)

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que :

- Par délibération en date du 9 octobre 2018, une subvention pour l'opération relative aux travaux de réhabilitation de l'église de Pierrefonds a été sollicitée auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du FNADT pour la première tranche de travaux et les missions VISA à AOR de la maîtrise d'œuvre.
- Par arrêté en date du 16 juillet 2019, la DRAC a attribué une subvention de 129 335 € correspondant à 50 % du coût prévisionnel éligible soit 258 669 € pour la première tranche des travaux de réhabilitation de l'église de Pierrefonds.
- Le conseil départemental finance quant à lui la première tranche des travaux à hauteur de 65 920 € (25 % sur une dépense subventionnable de 263 704 €).

Nous sommes cependant toujours dans l'attente de la décision du FNADT.

La consultation relative aux travaux de réhabilitation de l'église lancée en septembre 2019 a été déclarée sans suite en date du 12 novembre 2019 pour cause d'infructuosité suite à la remise d'offres inacceptables (plus de 30 % supérieures à la prévision budgétaire).

Cette consultation va être prochainement relancée.

Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil de solliciter les subventions relatives à la tranche optionnelle de l'opération portant sur les travaux de la double nef. Ces travaux, s'ils sont affermis, devant débuter à la suite de la première tranche afin d'éviter les surcoûts liés notamment aux échafaudages.

Récapitulatif financier – Tranche optionnelle – Double nef :

Installation de chantier	7 000.00 €
Echafaudages et protections	36 045.00 €
Maçonnerie/Pierre de taille	32 582.00 €
Charpente / Menuiserie	40 989.75 €
Couverture	110 157.25 €
Divers et imprévus (8%)	18 141.92 €
TOTAL	244 915.92 € HT

Le plan de financement proposé pour la tranche optionnelle est le suivant :

Subvention de la DRAC : 50 %	122 457.96 €
Subvention du Conseil Départemental : 25 %	61 228.98 €
Subvention FNADT : 5 %	12 245.80 €
Financement complémentaire de la Commune : 20%	48 983.18 €
TOTAL H.T.	244 915.92 € HT

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Adopter la tranche optionnelle de l'opération relative à la réhabilitation de l'église de Pierrefonds pour un montant prévisionnel de 244 915 .92 € HT,
- Pour la tranche optionnelle des travaux, solliciter l'attribution de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du FNADT au meilleur taux,

Vote : Pour à l'unanimité

5. Indemnité de conseil au comptable du trésor

Madame le maire rappelle que, comme chaque année, il y a lieu de voter le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor en contrepartie de son concours et de ses conseils. Pour l'année 2019 le montant brut s'élève à 518.09 € pour l'indemnité de conseil au taux de 100 % et 45.73 € pour l'indemnité de confection des documents budgétaires soit 563.82 € brut.

Acceptez – vous :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Madame Véronique DE WAELE, receveur, cette indemnité étant calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, sa valeur brute 2019 est égale à 518.09 €,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 1, Monsieur TANGUY

6. Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) – modification statutaire

- Adoption du projet de statuts

Madame le maire passe la parole à Monsieur ROBERT qui informe les membres du conseil municipal d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain
Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique). Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.
- une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » et les représente au sein du Syndicat.
- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60 implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60. Ajout d'un collège de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.
- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition des cantons
Les S.L.E, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie. Maintien des S.L.E « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 S.L.E. Au total, passage de 40 à 16 S.L.E.
- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile
Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/EPCI tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par S.L.E). Au total, de 211 à 121 délégués des communes. Plus, au maximum 19 délégués des EPCI.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-31, L.2224-35, L.2224-36, L.5212-24 et L.5212-26.

Vu la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise du 23 octobre 2019 portant modification statutaire ;
Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 octobre 2019 sollicitant une actualisation des statuts du SE60 en vertu du principe de représentation-substitution au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » ;

Madame le maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour adopter le projet de statuts tel que présenté ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Autorisation à donner pour la cession d'une mini-pelle

Par délibération en date du 17 novembre 2015, le conseil municipal de Pierrefonds a approuvé la cession en l'état d'une mini-pelle dont les employés ne peuvent plus se servir en raison de sa vétusté.

Le prix de cession avait alors été fixé entre 1200 et 1500 €. Nous n'avons depuis pas eu de propositions pour un tel montant.

Nous avons cependant eu en novembre dernier une proposition de M.LAMBRE, société ARBOTECH, pour l'acquérir au prix de 1000 €.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour approuver la cession en l'état de la mini-pelle au prix de 1000 €.

Madame Aurélie LAMBRE ne prend pas part au vote et sort de la pièce.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Conclusion d'une convention de participation financière avec Margny les Compiègne pour l'accueil d'un enfant de Pierrefonds en classe ULIS

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les communes de résidence des enfants scolarisés dans une ULIS située dans une autre commune sont tenues de participer aux charges financières de l'école de la commune d'accueil lorsqu'elles ne sont pas pourvues de structures d'accueil adaptées permettant la scolarisation de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire.

La décision d'affectation d'un enfant dans une ULIS s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence.

Un enfant de Pierrefonds est actuellement scolarisé en classe ULIS à Margny les Compiègne.

Une participation financière d'un montant de 942 € a donc été demandée par Margny les Compiègne à Pierrefonds au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de conclure avec Margny les Compiègne une convention de participation financière portant sur l'accueil d'un enfant de Pierrefonds en classe ULIS et fixant le montant et les conditions de versement de cette participation.

Vote : Pour à l'unanimité

La séance est levée à 22h22.